

<p>Sous-direction : Politique des formations de l'enseignement général, technologique et professionnel</p> <p>Bureau : Evaluation, concours et des diplômes</p> <p>1 ter, avenue de Lowendal 75349 PARIS 07 SP</p> <p>Tél : 49.55.52.79</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGER/POFEGTP/N99-2037</p> <p>du : 31 MARS 1999</p> <p>Classement :</p>
<p>LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE</p> <p>à</p> <p>Mesdames et Messieurs : les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt,</p>	
<p><u>OBJET</u> : Baccalauréat professionnel - Maquette du diplôme</p>	
<p>DATE DE MISE EN APPLICATION : Immédiate</p>	
<p>PLAN DE DIFFUSION</p> <p>Administration centrale - diffusion B Directions régionales de l'agriculture et de la forêt Directions de l'agriculture et de la forêt des D.O.M. et des T.O.M. Inspection générale de l'agriculture Conseil général de l'agronomie Inspection de l'enseignement agricole Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat</p> <p>POUR INFORMATION</p> <p>Organisations syndicales de l'enseignement agricole public Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public</p>	

Cette note de service a pour objet de fixer les différentes mentions figurant sur les diplômes de baccalauréat professionnel des secteurs professionnels relevant de la compétence du ministre chargé de l'agriculture. Elle précise certaines dispositions du décret 95-663 du 9 mai 1995 modifié portant règlement général du baccalauréat professionnel.

Le Directeur de l'enseignement scolaire

B. TOULEMONDE

Le Directeur général de l'enseignement
et de la recherche

C. BERNET

Le diplôme de baccalauréat professionnel relevant de la compétence du ministre de l'agriculture est libellé comme suit (sur le diplôme est précisé le cas échéant, que le candidat s'est vu attribuer une mention) :

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

MINISTERE DE
L'AGRICULTURE

Académie de

Direction régionale de l'agriculture et
de la forêt de

DIPLOME DU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

VU le procès-verbal de l'examen du baccalauréat professionnel établi le (*date*) par le président du jury, enseignant-chercheur.

Le diplôme du baccalauréat professionnel
option : (*nom de l'option*)

est conféré à (*Nom et prénom*)

né(e) le (*date de naissance*), à (*lieu de naissance*)

Pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à

Pour expédition conforme :

Le chef du service régional de la formation et du développement de la région

Pour le ministre de l'agriculture et de la pêche
et par délégation :

le directeur régional de l'agriculture et de la forêt
signé :

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation :

le recteur de l'académie de
signé :

Signature du titulaire :

Numéro

Vous êtes prié de faire des photocopies certifiées conformes ; il ne sera pas délivré de duplicata.